

L'an deux mille onze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 17 Juin 2011 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 10/06/2011.

ORDRE DU JOUR :

- ÉLECTION GRAND ELECTEUR ET SUPPLÉAN
- COMPTABILITÉ
- ACMO
- RUISSEAU
- SUBVENTIONS

Étaient présents : Tous les conseillers

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ÉLECTIONS GRAND ÉLECTEUR ET SUPPLÉANTS :

Le 15 septembre auront lieu les élections des sénateurs qui doivent renouveler la moitié de l'Assemblée sénatoriale, pour cela, les délégués et suppléants de conseils municipaux doivent être préalablement élus ce 17 juin 2011 , et les résultats transmis en gendarmerie avant 22h. L'article L.284 du Code électoral réglemente la désignation des délégués des conseils municipaux pour les communes de moins de 9000 habitants à 1 délégué et 3 suppléants pour les conseils municipaux de 11 membres.

- Élection du délégué :
Candidat : Mr FAYS José

Mr FAYS José ayant obtenu 11 voix, la majorité absolue, a été proclamé délégué des conseillers municipaux.

- Élection des suppléants :
Candidats : M. GILLARD Patrick
M. YUNG Christian
M. DELCROIX Jean-Claude

Mrs GILLARD Patrick, YUNG Christian et DELCROIX Jean-Claude ayant obtenu chacun 11 voix, la majorité absolue, ont été proclamés, dans l'ordre énoncé, délégués suppléants du délégué des conseillers municipaux.

ACMO :

Les collectivités territoriales ont pour obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels qui dresse un état des lieux en matière d'hygiène et sécurité du travail des employés de la collectivité et permet de définir les mesures de prévention à mettre en place.

Le Centre de Gestion de M&M est habilité à venir en aide aux collectivités pour établir ce document unique ;

Le Conseil Municipal fait donc appel au Centre de Gestion de M&M pour l'établissement du document unique et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à cette démarche.

Le Conseil Municipal doit également désigner un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO). Melle LAMOTTE Laura est désignée par l'Assemblée pour exercer les fonctions d'ACMO.

Pouvoir est donné au Maire pour signer l'arrêté de nomination.

RUISSEAUX DEUILLE ET AROFFE :

Le Maire expose les dernières informations obtenues en réunion à l'EPCI sur les travaux envisagés sur les cours d'eau de l'Aroffe et de la Deuille. Ces travaux faits, bénéficieraient, en cas de réalisation totale de subventions diverses allant jusqu'à 80 % des coûts.

L'appel d'offre concernant le maître d'ouvrage a été lancé et l'opérateur retenu est l'ONF qui doit rendre une étude de réalisation chiffrée pour septembre.

Le suivi de ce projet sera assuré par tout le conseil municipal.

À ce sujet, plusieurs conseillers ont été interpellés concernant le lit de la Deuille en traversée du village, la population n'ayant reçu aucune explication sur la « renaturalisation » nécessaire du fond du lit du ruisseau, les discussions en conseil sur le sujet étant restées informelles.

Le Maire est donc invité à donner ces explications à la population.

Dans ce chapitre des ruisseaux, le Maire informe que conformément aux décisions précédentes, l'entreprise Muller a effectué la recherche des drains des captages de la Deuille et un plan sera levé par l'entreprise.

Dans le même temps, un déversoir de grandes eaux a été installé sur l'avant dernière fontaine de captage afin de délester le drain de la pression intense qui le perfore lors des grandes eaux, et qui risquerait de l'endommager sérieusement compromettant notre alimentation en eau potable.

EAU POTABLE :

Il reste 46 compteurs à changer (raccordements en plomb) pour un coût d'environ 70 000 €. L'Assemblée décide d'affiner le programme de travaux et de l'inscrire en dépenses d'investissement au budget primitif 2012.

DOTATION DE SOLIDARITÉ:

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une dotation de solidarité concernant les travaux entrepris dans différents domaines pour un montant de 5000 € et représentant une subvention accordée de 3500 € HT. Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes de ce dossier.

SUBVENTION :

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier du Conseil Général acceptant la réaffectation de la subvention 2009 pour l'année 2011, d'un montant de 26.919 € concernant la restauration du Local des Pompiers.

DIVERS :

- M. le Maire présente aux conseillers les photos prises lors de la restauration du mur local des Pompiers/Orphelinat où l'on voit les bénévoles en pleine action...
- M. le Maire et M. DELCROIX ont assisté à la réunion de l'EPCI à Allamps. Ils informent le Conseil Municipal que la communauté de communes de Colombey-les-Belles perd Villey le Sec et Sexey aux Forges, sur la proposition préfectorale.

L'Assemblée municipale partage l'avis de l'EPCI concernant la continuité et la poursuite de l'action menée par la collectivité des Communes avec Villey le Sec et Sexey aux Forges et se prononce pour une révision en ce sens de la décision de l'Etat.

- L'Assemblée prend connaissance :
 - du conseil d'école de Uruffe/Gibeauveix le 24/06/2011 et apprend à cette occasion le départ de Melle JEANSON.
 - du conseil d'école primaire de Vannes le Châtel le 21/06/2011
- Les deux jeunes qui devaient travailler pendant les deux mois d'été en tant qu'agents saisonniers se sont vus proposer des embauches pour les deux mois et ne sont finalement pas libres. Le Conseil Municipal qui encourage les travaux d'été ne peut qu'encourager les jeunes au travail et se satisfaire de la situation. Une autre candidature est parvenue en Mairie le 15/06/2011 par Melle POIRSON Tiphany. Le Conseil Municipal accepte cette candidature.
- Le SDIS (Syndicat départemental d'Incendie et de Secours) a rendez-vous le 30/06/2011 au local des Pompiers afin de voir où sera fixé le compteur d'arrivée d'électricité (ERDF) au local.
- Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes informations des candidats aux sénatoriales de septembre 2011.
- L'Assemblée prend connaissance :
 - du compte-rendu annuel sur le fonctionnement de l'EPCI,
 - de la journée thématique de l'ONF sur la biodiversité,
 - de l'invitation du Conseil Municipal à la Base de Loisirs de Favières pour son ouverture le 25/06/2011.
- Suite aux dégâts des eaux à la sacristie, un devis a été demandé à l'entreprise Dehlinger. La restauration de la toiture coûterait 2066,99 €.

Le Conseil, fort de son enthousiasmante expérience du mur de l'îlot des Tilleuls, propose une séance de travaux bénévoles des volontaires pour réaliser cette révision de couverture. Ce projet doit être examiné plus en détail car il induit une réflexion sur la sécurité de l'opération...

- M. et Mme COLLIGNON font une demande en Mairie pour acquérir une parcelle constructible en prolongement de la rue des Pâtis. Cette demande relance la possibilité d'ouvrir quelques parcelles accessibles à la propriété en prolongement des travaux et des constructions faites au lotissement des Jadinos.

L'Assemblée ne peut se prononcer rapidement et doit engager un maître d'œuvre pour répondre à toutes les questions concernant ce nouvel investissement permettant l'évolution du secteur.

- Une fuite dans le local de chaufferie de l'église semble se produire le long du mur de l'église sous les vitraux.

Les Pompiers se chargent de surveiller ce problème.

- Le Conseil Municipal évoque les différents endroits dont la chaussée est dégradée, particulièrement la chaussée du bas de la grande rue qui est fortement sollicitée.

Les voiries du bas de la Grande Rue, les chemins dits de Pagny (en Frébin), de Vaucouleurs (en Champagne), de Champougny feront l'objet d'une demande de devis et d'inscription en BP 2012 selon les moyens financiers du moment.

- les chemins Vinot et Champougny subissent des dégradations anormales (trous, rainures...). L'entreprise Muller sera sollicitée pour faire les réparations en garantie.

• **RÉCLAMATIONS :**

Plusieurs conseillers font état de la lettre de Mme GILLARD Geneviève évoquant l'état de saleté du village allant jusqu'à évoquer le terme de « dégueulasse ». L'ensemble des conseillers se prononce sur cette missive quelque peu agressive, certains évoquant avoir passé l'âge de telle réprimande, d'autres déplorant le manque d'exécution systématique dans certains travaux, d'autres encore rappelant le désir du Conseil de « réenherber » le village afin d'éviter la consommation excessive de produits nocifs comme les désherbants.

Le Maire, outre la réponse faite à Mme GILLARD rappelle son refus de considérer les élus comme employés communaux rappelant que depuis 1983 il s'oppose à cette envie d'élire des tâcherons en lieu et place d'élus gestionnaires de la Commune.

Deux solutions s'offrent au Conseil Municipal, la première étant de créer un emploi d'ouvrier communal à plein temps (ou deux mi-temps pour la sécurité lors du travail sur la voirie), pour que les travaux soient suivis méthodiquement.

La seconde, employer les services spécialisés comme en ont l'EPCI, pour assurer l'entretien du village.

Dans les deux cas, les finances communales devront trouver les moyens pour assumer les dépenses.

La discussion se termine sur le civisme à rappeler à nos concitoyens, dans tous les domaines, par exemple le nettoyage des bordures devant chaque propriété, sans pour autant montrer son voisin du doigt, car en matière de civisme, chacun peut se remettre en cause et comme dit l'adage adéquat « balayer devant sa porte »...

Cette discussion est ouverte et devra reprendre lors de prochains conseils notamment pour décider de la conduite à tenir dans ce domaine, action et finances.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 18 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

M. DELCROIX J-C.

M. YUNG C.

M. GAILLARD E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

M. FAYS D.

Mme RIBON J.

M. SIMONIN S.

Mme GUILLOT A.